

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la Loi sur les allocations aux jeunes pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre Y-1, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la Loi sur la sécurité de la vieillesse pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la loi sur les allocations familiales pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 14 de ladite loi, chapitre F-1, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration des allocations aux invalides au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la loi sur les invalides, chapitre D-6, S.R.C., 1970.

Rapport sur les dépenses et l'administration relatives à la loi sur l'assistance-chômage pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 8 de ladite loi, chapitre U-1, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration des allocations aux aveugles au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la loi sur les aveugles, chapitre B-7, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration de l'assistance-vieillesse au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la loi sur l'assistance-vieillesse, chapitre O-5, S.R.C., 1970.

État de tous les deniers remboursés en vertu de la loi des remboursements (ressources naturelles) pour la période allant du 27 février au 29 septembre 1974, conformément à l'article 3 de ladite loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932. Aucun remboursement.

État de la répartition et mises à point des dettes contractées pour avance de grains de semences, de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 27 février au 29 septembre 1974, conformément à l'article 2 de la loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927. Aucun remboursement.

Copies des Ordonnances édictées par le Conseil du Territoire du Yukon lors de sa quatrième session de 1973, conformément à l'article 20(1) de la loi sur le Yukon, chapitre Y-2, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1973-3018, en date du 4 octobre 1973, approuvant lesdites Ordonnances.

Rapport de l'Auditeur général au Solliciteur général après examen des comptes et des états financiers de la Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 55(4) de la loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission d'énergie du Nord canadien, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 24 de la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, chapitre N-21, et l'article 75(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Copies des décrets C.P., 1974-1521 et 1974-1522, en date du 4 juillet 1974, modifiant les Parties I et II de

l'annexe de la loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Rapport ayant trait à l'application de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 41(2) de ladite loi, chapitre F-5, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la Loi sur l'Administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Auditeur général concernant l'examen des comptes et états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 12 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, chapitre 57, Statuts du Canada, 1907-1908, et des articles 75(3) et 77(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'énergie atomique du Canada, Limitée, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapports de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, de l'Administration de pilotage des Laurentides, de l'Administration de pilotage des Grand Lacs et de l'Administration de pilotage du Pacifique, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972.

Rapport du directeur de la Caisse des réclamations de la pollution maritime pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 747 de la Loi sur la marine marchande du Canada, chapitre S-9, tel que modifié au chapitre 27 (2e supplément) S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 20(1) de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, chapitre A-19, S.R.C., 1970.

Copies des décrets C.P. 1974-1332 et 1974-1328, en date du 6 juin 1974, modifiant respectivement les Parties I et II de l'annexe de la loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Copies des décrets C.P. 1974-1192 et 1974-1193, en date du 10 mai 1974, modifiant respectivement les Parties I et II de l'annexe de la loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Copies des décrets C.P. 1974-1100 et 1974-1101, en date du 14 mai 1974, modifiant respectivement les Parties I et II de l'annexe de la loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société de développement du Cap-Breton, ainsi que les états financiers et le rapport des vérificateurs pour les trois mois se terminant le 31